

CHARTRE DE VIE ECOLE DE L'INSTITUT

Notre établissement est une école catholique d'enseignement. A ce titre, nous tenons comme essentiels les points suivants :

Nous cherchons à développer le respect, la politesse et le sens de l'effort chez chacun des élèves.

Nous cherchons à donner à nos élèves **un enseignement de qualité**.

Nous attachons une grande importance à **l'esprit et à l'atmosphère de l'Ecole**.

Toute inscription à l'école de l'Institut Saint Lô vaut adhésion à la présente charte de vie et constitue un contrat de vie scolaire.

ACCUEIL

La classe a lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi selon les horaires suivants : 8h30 - 11h30 & 13h30 - 16h30 (pour les maternelles)
: 16h40 (pour les primaires)

Pour les externes, le retour à l'école le midi ne peut se faire qu'à partir de 12h45.

La surveillance des enfants est assurée gratuitement le matin à partir de 7h30, le midi jusqu'à 12h05.

Maternelles :

- Chaque enfant doit être confié « de la main à la main » (classe ou garderie le matin) mais en aucun cas, ne peut être livré à lui-même dans le hall. L'accueil est assuré par les enseignants à partir de 8h30 en classe et 13h30.
- Les enfants ne peuvent être repris que par leurs parents ou par des personnes désignées par ceux-ci. Une liste sera remise, à la rentrée, aux professeurs.
- Pour des raisons de sécurité, le portail des maternelles et des primaires est fermé de 8h40 à 11h25 et de 13h35 à 16h25 et le soir à 18h40. En dehors de ces heures, il faut passer par l'entrée principale de l'Institut.

Elémentaires :

Le soir :

- Tous les enfants sortent côté cour Primaire (CP/CE) ou Maternelle.
- Les parents attendent la sortie des classes sur la cour des CP/CE ou dans le hall du primaire.
- Afin de préserver la tranquillité des classes et de faciliter les flux de circulation des élèves, les couloirs et autres lieux de passage intérieurs à l'école sont interdits aux FAMILLES sauf cas exceptionnel.
- Les enfants attendent leurs parents sur la cour des CP/CE, en aucun cas sur le parking. Si vous souhaitez que **vos enfants sortent seuls** de l'école ou attendent à l'extérieur de l'école (et non sur le parking) juste après la classe, une décharge écrite sera exigée. **Une carte d'autorisation de sortie** (du CE1 au CM2) leur sera remise, en précisant pour le midi et/ou le soir.
- **Le soir, après 17 h, aucune surveillance n'est assurée sur la cour.** Après cette heure, les enfants sont dirigés vers l'étude ou la garderie. Le maintien des enfants est possible à l'intérieur de l'école soit à la garderie (CP et étude au retour des vacances de la Toussaint), soit à l'étude (CE-CM), moyennant contribution.
- Tout animal domestique est maintenu à l'extérieur de l'établissement.

GARDERIE/ETUDE

Une **garderie GRATUITE** est proposée :

- le matin à partir de 7 h 30,
- le midi de 11 h 30 à 12 h 05 et de 13 h à 13 h 30,
- le soir de 16h30 à **19h (pour les maternelles)**.
- Ne pas oublier de signaler si l'on récupère l'enfant (de 16H30 à 17H00).
- Le soir de 17h45 à **19h (pour les primaires)**

Merci de respecter scrupuleusement l'horaire de 19h par égard pour le personnel de service.

ETUDE

CP : Une garderie est prévue durant la première période et une étude (payante) est organisée dès le retour des vacances de la Toussaint **de 17h à 17h45**.

CE et CM : Une étude (payante) est organisée **de 17h à 17h45**, tout au long de l'année.

L'étude est une étude surveillée : **par respect pour le travail de tous, merci d'attendre l'heure de fin d'étude pour venir chercher votre enfant.**

GOÛTER

Maternelles :

Pour les enfants qui restent à la garderie après 17h, un goûter est servi en **salle de restauration**.
Pour des raisons d'organisation et de sécurité, l'heure du goûter des enfants des classes maternelles a lieu à 17h.
A 16h30, vous pourrez récupérer votre enfant en classe ou bien à la garderie jusqu'à 17h.

RESTAURATION

Le déjeuner a lieu dans une salle de restauration située à proximité des classes. Si votre enfant est externe, et que vous souhaitez l'inscrire exceptionnellement à la cantine, vous le signalez à l'enseignant par écrit, quelques jours auparavant.

Nous exigeons des enfants la **politesse** avec le personnel de service et le respect du matériel et de la nourriture. Toute absence d'un enfant à la cantine devra être signalée à l'enseignant par un mot de ses parents.

FOURNITURES

Une grande partie des fournitures est prise en charge par l'école et est distribuée aux enfants en début d'année (cahiers, classeurs).

Reste à la charge des familles quelques fournitures détaillées dans le tableau donné par l'école à la fin de l'année scolaire.

BIBLIOTHEQUE

Nous avons le souhait d'**éveiller le goût de la lecture** chez les enfants.

Chaque enfant du primaire (jusqu'au CM1), peut emprunter chaque semaine ou tous les 15 jours un ou deux livres à la bibliothèque qui est assurée par des personnes bénévoles. Il le rapporte la semaine suivante. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé.

COMMUNICATION PARENTS - ECOLE

D'une manière générale, si vous avez quelque chose à communiquer aux professeurs, faites-le au moyen d'un mot écrit si vous ne pouvez pas vous déplacer, ceci afin d'éviter toute erreur de transmission.

Le Chef d'établissement et les enseignants sont à la disposition des parents pour tout renseignement concernant l'enfant ou le fonctionnement de l'école. Les parents qui souhaitent rencontrer individuellement le professeur de leur enfant sont invités à prendre préalablement **rendez-vous** (pour un entretien prolongé).

Une **réunion de parents** est proposée en début d'année (pour mieux vous informer des différentes actions pédagogiques qui se dérouleront au cours de l'année scolaire, faire connaissance, expliquer le fonctionnement de la classe...)

RETARDS – ABSENCES

La fréquentation de l'école est obligatoire

En cas de retard, l'enfant devra **s'excuser** auprès de son professeur. Un retard doit rester exceptionnel.

Lorsqu'un élève est absent pour **une cause imprévisible** (maladie), les parents avertiront aussitôt l'école (par téléphone avant 10 h). **A son retour**, il est nécessaire de **remettre le billet d'absence à l'enseignant**.

Pour **une absence prévisible** (par exemple un rendez-vous), vous devez en informer le professeur concerné.

Pour les absences régulières pendant les horaires de cours (orthophoniste, psychologue, ...), une décharge écrite sera exigée.

Pour les absences prolongées à **caractère exceptionnel**, un courrier devra être adressé au Chef d'établissement.

OBJETS PERSONNELS

Il est vivement conseillé d'inciter les enfants à prendre soin de leurs vêtements ; **il est demandé que ceux-ci soient marqués** (écharpes, manteaux, gilets, ...) ; le propriétaire sera ainsi facilement identifiable. Tout vêtement trouvé et non réclamé en fin d'année scolaire est offert à une association caritative. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels.

Les objets apportés par l'enfant (jouets, peluches, etc.) ne peuvent être pris en charge par le personnel des classes. Si votre enfant a l'habitude de s'endormir avec un "doudou" pour la sieste, nous vous conseillons de le laisser à l'école.

Interdiction d'apporter, de vendre, de confier aux enfants des **objets de valeur, de l'argent de poche, des téléphones portables ou des jeux électroniques**. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels.

SANTE – HYGIENE - INFIRMERIE

Un enfant n'est accepté en classe maternelle qu'à partir de l'âge de 2 ans révolus (et ce, avant le 31 décembre de l'année en cours) et **seulement s'il est « propre » (sieste comprise)**.

En cas d'**accident** ou de **maladie**, l'établissement prend immédiatement **contact avec les parents** ou l'adulte référent (face à une situation d'urgence, il fait appel au **SAMU** ou aux **pompiers**).

Vous devez prévenir l'école en cas d'absence et en cas de maladie.

Par mesure d'hygiène et de respect d'autrui, les enfants malades ou **FIEVREUX** devront rester à la maison. En cas de **maladie contagieuse**, le temps d'éviction ordonné par le médecin doit être scrupuleusement respecté.

Nous vous demandons de vérifier régulièrement les cheveux de vos enfants, la présence de poux ou lentes est à signaler pour les traiter au plus vite.

Les médicaments prescrits par le médecin ne seront distribués que par l'infirmière sur présentation de l'ordonnance. Toutefois, privilégiez la prise des antibiotiques le matin et le soir pour limiter l'affluence à l'infirmerie. (ne pas laisser de médicaments dans le cartable pour les maternelles)

SECURITE

En dehors des temps scolaires, et sans la surveillance du personnel de l'école, les jeux de plein air ne sont pas accessibles aux enfants.

Tout conflit entre élèves au sein de l'école se règle dans l'école avec les enseignants. **En aucun cas, les parents ne doivent intervenir directement auprès des élèves concernés, ni dans l'école, ni à l'extérieur de l'école.**

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (objets pointus, briquets, allumettes, pétards, ...).

Le portillon intérieur côté parking rue des Campagnes est fermé à clé entre 8h45 et 11h25, entre 13h35 et 16h25, et le soir à 18h40 ; vous devrez donc passer par la rue de l'Oratoire si vous arrivez pendant ces créneaux horaires.

Un parking est réservé aux parents, un autre aux enseignants et au personnel de l'établissement. Merci de respecter scrupuleusement les emplacements.

SORTIES SCOLAIRES et SEJOURS PEDAGOGIQUES

Ils sont préparés sous la responsabilité des professeurs en lien avec le Chef d'établissement.

Pour tout voyage excédant une journée, des informations vous seront communiquées au cours d'une réunion de parents, organisée en amont de ce voyage.